

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : *CENTRE JEAN VILAR : 2^{ème} TRANCHE*
MARCHES NEGOCIES

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants :	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle les détails de la procédure technique et administrative liée à la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux du Centre Jean Vilar.

Il rappelle notamment que la commission d'appel d'offres, réunie les 17 et 24 mai 2004, a déclaré *en partie* infructueuse la consultation, et décidé d'engager, conformément à l'article 35 § 51 du Code des Marchés Publics, une procédure négociée. Le Conseil Municipal avait donné son accord sur cette procédure, le 27.05.2004.

Il indique qu'en conséquence de l'application de cette décision, les lots 1, 3, 6, 7, 8 et 10 peuvent être attribués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1, 3, 6, 7, 8 et 10 de la seconde tranche de travaux du Centre Jean Vilar,
- Note que ces marchés se répartissent comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant TTC
1	Démolition - Maçonnerie - Gros Oeuvre	BOUVIER	46 789,44
3	Charpente - Couverture -Zinguerie	MITSA SA	32 968,94
6	Plâtrerie -Peinture	DEGUERLI	45 095,06
7	Plafonds plâtre acoustiques perforées	DEGUERLI	30 126,04
8	Carrelage - Faïences	LEGROS Pascal	27 603,68
10	Electricité, courants faibles, courants forts	GUILLOT SA	40 619,24
			223 202,40

- Précise que les dépenses correspondantes figurent au budget communal : opération 071,

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint

Délibération certifiée exécutoire

- compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 23 août 2004
- de la publication le 23 août 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 23 août 2004